







votes nuls peuvent être comptabilisés à part, mais ne comptent pas dans les suffrages exprimés.

est respectée. La limitation temporelle peut être changée à tout moment par une autre motion procédurale.

6. Clôture : Un membre peut proposer de mettre fin à un débat. Le président de séance annonce les orateurs actuellement dans la liste avant d'appeler au vote. Au passage de la motion procédurale, la liste des orateurs fermée. L'auteur de la motion peut faire une dernière intervention et ensuite a lieu le vote sur la motion en question.

Sondages : Un membre peut proposer qu'un sondage soit effectué sur au plus trois motions en concurrence pour lesquelles l'assemblée générale souhaite une opinion générale. La question du sondage doit être directement liée à la motion en cours de débat. Pour les élections, cette motion ne doit pas viser des personnes identifiables. Au passage de la motion procédurale, la question proposée est soumise à un sondage. Les résultats peuvent être comptabilisés, mais (A)6(nt)-1ion e 6lii

---